

DELIBERATION N° 86/10-07 - AMENAGEMENT D'UN TERRAIN BI-CROSS EXERCICE 1987 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS NATIONAL DU SPORT

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe le Conseil Municipal du subventionnement possible de l'aménagement d'un terrain de bi-cross par le Fonds National du Sport.

La programmation des travaux sur l'exercice 1987 impose de solliciter pour cet exercice l'attribution de la subvention maximale pour le financement de cet aménagement.

Le devis établi par les services techniques municipaux porte à 189 609 F 78 le montant prévisionnel de la dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre du Fonds National du Sport pour l'aménagement du terrain de bi-cross pour l'exercice 1987,

- de s'engager à ne pas changer la destination des équipements en question et de les maintenir en bon état.